

L'an deux mil quatorze le 11 septembre à vingt- heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis au Nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence De M. Yves GAUQUELIN, Maire.

ORDRE DU JOUR

- Arrêté de la CDC (Cœur de Nacre) pouvoir de Police dite spéciale en matière de :
 - * circulation et stationnement sur les voiries intercommunales
 - * Collecte des déchets ménagers
 - * Aire d'accueil des gens du voyage.
- Renforcement de chaussée RD 219 par le Conseil Général (travaux à réaliser par la Commune avant exécution de cet ouvrage)
- Convention scolaire entre la Commune de Douvres et la Commune de Basly
- Convention d'animation entre SIVOS, les Maires, les Directrices des Ecoles, la Présidente de l'APE et l'ADAJE
- Bornes de recharge pour les véhicules électriques – inscription sur listez d'attente du SDEC.
- Urbanisme – concertation sur le PLU
- Urbanisme – suppression du service d'instruction des dossiers de la DDTM
- Motion de soutien à l'action de l'AFM
- Questions diverses

Etaient présents :

M. Yves GAUQUELIN- M. Michel LEGRAND- M. Daniel VAUVERT- Mme. Annick PLOUHINEC- Mme Laurence GRENEU – M. Alain BRILLAND- Mme Virginie MAILLARD Mme Marie Claire LETOUZE- - Mme Christelle LEPETIT - M Samuel MARIE – Mme Laurence RONCO - M Olivier DEVAUX.

Absent excusés.

Mme. Jacqueline LEMARQUAND- ayant donné procuration à M. Yves GAUQUELIN,
M Alain BALLAY ayant donné procuration à M. Michel LEGRAND, Mme Sylvie ROSELLO

Secrétaire : M. Daniel VAUVERT

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté la présence du quorum.

Suite au compte-rendu du Conseil Municipal du 1er juillet 2014, M Olivier DEVAUX fait la remarque suivante « concernant la reprise du lotissement << LE HOTTOT>> rien est marqué pour la prise en charge du panneau de limitation de vitesse à 30km/heure et la réserve pour les arbres malades ». M le Maire informe que pour la prise en charge du panneau suite au vote effectué 3 voix pour, 3 voix contre, 8 abstentions, aucune majorité n'est ressortie et pour les arbres il est toujours en attente de l'avis du pépiniériste concernant l'état de la reprise de ces derniers. Il faudra donc revoir le dossier lors d'un prochain Conseil.

Suite à cela le compte rendu est approuvé à l'unanimité et le registre signé par les membres présents.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire demande aux conseillers de modifier l'ordre des questions, du fait de la présence de Mme Sylvie LANGLOIS et de M Patrick LE BRET du SIVOS, ces derniers sont venus commenter la convention d'animation avec l'ADAJ, demande acceptée à l'unanimité.

CONVENTION D'ANIMATION ENTRE SIVOS, LES MAIRES, LES DIRECRICES DES ECOLES ET L'ADAJ

Suite à la lecture et aux commentaires de Mme LANGLOIS, vice-présidente du SIVOS de la convention d'animation et dans le cadre de la réforme relative aux rythmes scolaires.

Il est pris note que le montant dû à l'ADAJ pour sa prestation d'animation périscolaire auprès des élèves scolarisés au sein du RPI, est établi pour l'ensemble des heures d'intervention, à 50 000 €. Il sera versé aux communes une dotation de l'Etat « fonds d'amorçage », pour un montant de 50 € par enfant + 40 euros pour les communes éligibles à la part cible de la DSR. Cette somme sera reversée au SIVOS. Convention acceptée par 13 voix pour et 1 abstention. Le Conseil municipal autorise le maire à signer la convention.

ARRETE DE LA CDC CŒUR DE NACRE

Suite au courrier et à l'arrêté du 23 juillet 2014 du Président de la CDC concernant le Pouvoir de Police dite spéciale en matière de circulation et stationnement sur les voiries intercommunales, la collecte des déchets ménagers et l'aire d'accueil des gens du voyage.

Le Conseil par 14 voix pour donne un avis favorable au Maire pour qu'un recours amiable soit fait auprès du Président de la CDC contre cet arrêté.

RENFORCEMENT DE CHAUSSEE RD 219 RTE DE ST AUBIN PAR LE CONSEIL GENERAL.

Les travaux étant prévus pour début décembre il est souhaitable suite au problème de montée d'eau à hauteur de la boulangerie de revoir le réseau d'eaux pluviales. Un passage de caméra dans les tuyaux va être réalisé afin de connaître le diamètre des tuyaux au niveau de la rte de St Aubin et prévoir les travaux à effectuer pour la remise en état. Il faudra prévoir le remplacement de bordures cassées.

CONVENTION SCOLAIRE ENTRE LA COMMUNE DE DOUVRES ET LA COMMUNE DE BASLY.

Par 14 voix pour, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention permettant de scolariser dans les écoles des 2 communes, BASLY et DOUVRES LA DELIVRANDE, de manière réciproque, un nombre maximal de deux enfants par commune, sans qu'aucune participation financière ne soit exigée de la commune de résidence, cette convention demeurant valable pendant le temps de la scolarité de l'enfant en cycle maternelle ou élémentaire avec l'éventuelle extension au cas prévu par les dérogations dites obligatoires en matière de fratrie. Cela ne tient pas compte des dérogations scolaires éventuelles prévues dans le cadre des classes spécialisées dites CLIS.

BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES-INSCRIPTION SUR LISTE D'ATTENTE DU SDEC.

Après lecture du courrier du SDEC pour l'inscription sur la liste d'attente, pour l'implantation d'une borne électrique sur la commune, par 14 voix contre, le Conseil ne donne pas suite à cette demande.

URBANISME – CONCERTATION SUR LE PLU

La commune de BASLY étant toujours sous le régime du POS, il faudrait passer au PLU avant la date du 31 décembre 2015. Dans le cas où la commune resterait avec un POS après cette date, compte-tenu de la loi ALUR, celui-ci deviendrait caduc. Nous serions dans ce cas sous le régime du RNU (règlement national d'urbanisme) de base, sauf prise en charge au sein du PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) ce qui n'est pas d'actualité.

Par 11 voix pour, 2 abstentions, 1 voix contre, le Conseil Municipal demande à M le Maire de s'informer sur les démarches à effectuer pour mettre en place un PLU, notamment la création d'une commission PLU.

URBANISME – SUPPRESSION DU SERVICE D'INSTRUCTION DES DOSSIERS DE LA DDTM

Par un courrier du 5 août 2014 la DDTM nous informe qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, l'instruction des actes d'urbanisme ne sera plus assurée par leur service. Les communes et communautés de communes doivent dès maintenant engager une réflexion sur la constitution d'un service instructeur.

D'autre part, à compter du 1^{er} septembre 2014 les certificats d'urbanisme d'information ne seront plus instruits par la DDTM mais par les Communes.

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF

Suite au courrier de l'Association des Maires de France pour signer une motion de soutien qui dénonce la réduction des dotations de l'Etat envers les communes. Par 11 voix pour, 2 abstentions, 1 contre le conseil autorise le Maire à signer cette motion de soutien.

QUESTIONS DIVERSES

M. GAUQUELIN

M. le Maire nous informe de la signature le 29 août 2014 devant Maître COLIN Notaire à Courseulles, de la reprise du Parc des Mutrelles. Ce dernier est maintenant communal.

Avis de la révision du SCOT du BESSIN

DIA - Le Conseil Municipal entérine la décision de ne pas préempter pour la propriété rue de l'Eglise.

Concernant l'aire des gens du voyage le terrain a été borné pour une surface de 3 hectares. Le terrain étant sur la commune de Basly, la communauté CDC nous demande de budgétiser une somme de 37 607,22 € correspondant au coût restant à charge pour l'électrification du terrain. Cette somme nous sera reversée par la CDC.

M Olivier DEVAUX : demande où en est l'installation de la fibre optique. Le Maire répond que Basly est à peu près fini. France Telecom se réserve 3 mois pour effectuer le contrôle du réseau. M. le Maire interrogera le Conseil Général pour avoir plus d'informations.

Mme Annick PLOUHINEC : nous informe d'une prochaine rencontre avec 3 prestataires pour le site WEB et de la parution prochaine du BASLY INFO.

Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le 9 octobre 2014 à 20 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.